



Jeu/concours organisé par un particulier

Par **georgeot**, le **04/03/2011** à **17:06**

Bonjour,

J'anime un site internet communautaire autour des technologies Microsoft et je souhaite organiser un jeu/concours permettant à mes lecteurs de gagner plusieurs exemplaires d'un livre que je viens d'écrire.

En France, les (règlements de) jeux concours doivent être déposés chez un huissier.

En tant que particulier, suis-je soumis à cette même obligation ? (sachant qu'un dépôt me coutera autant que les livres mis en jeu)

Merci d'avance
Cordialement